



ASSOCIATION DE PENSIONNÉ-E-S DE LA CAISSE
DE PRÉVOYANCE DE L'ÉTAT DE GENÈVE

LETTRE D'INFORMATION - Février 2024

APEGE, 2023: drôle d'année: espoir, puis déception..., mais ne nous décourageons pas!

Au moment où ces lignes sont écrites (début février 2024), nous avons pu constater que nos pensions, en janvier 2024, n'avaient pas été adaptées à la perte du pouvoir d'achat, et -évidemment- encore moins indexées!

Certes, de décembre 2023 à décembre 2024, l'indice genevois des prix à la consommation n'a progressé que de +1,4 %, mais, au cours des 15 dernières années sans indexation, le «coût de la vie» a progressé de près de 7%... Et une telle perte de pouvoir d'achat, ça finit par compter, surtout pour les «petites pensions», d'autant plus qu'il n'est pas prévu la fin de l'inflation, compte tenu des augmentations prévisibles, notamment: alimentation, énergie, loyers, coûts de la santé, et? Encore que..., en février, l'inflation en Suisse s'est calmée, en raison de la force du franc, mais pour combien de temps?

Un espoir, toutefois, non lié à l'APEGE: dimanche 3 mars 2024, aura lieu une votation d'importance fondamentale pour toutes et tous les retraité-es du pays: pour ou contre une 13^e rente AVS, et un résultat positif est possible!

Pourquoi espoir et déception en 2023?

Courant 2023, le Bureau, puis le Comité de l'APEGE, ont constaté que, vu la situation financière de la CPEG, compte tenu des dispositions législatives et réglementaires, la Caisse ne pourrait pas dégager un montant permettant, au moins, une adaptation des pensions.

Au printemps, vu les résultats très positifs des comptes de l'Etat 2022, soit un excédent de recettes d'environ 1,3 milliards de francs, alors qu'il avait été prévu un déficit de 460 millions de frs., le Comité de l'APEGE a décidé de s'adresser à notre ancien employeur, soit le Conseil d'Etat. Selon un contact informel pris avec la conseillère d'Etat en charge des finances, il est apparu que le Conseil d'Etat considèrerait que le coût pour l'Etat de la recapitalisation de la CPEG, soit 5,2 milliards de fr., était une contribution qui n'allait pas être dépassée. Pour avoir une réponse formelle, une lettre, signée par l'APEGE et le SSP, a été adressée au Conseil d'Etat et, sans surprise, la réponse a été la même.

Restait encore la possibilité de passer à l'échelon suprême: le Grand Conseil. Le Bureau de l'APEGE et le SSP, dans le cadre de la discussion du projet de budget 2024, ont demandé une audition à la commission des finances, en prenant contact, en parallèle, avec quelques député-es de divers partis pouvant être sensibles aux préoccupations financières des pensionné-es de l'Etat, surtout et évidemment, de celles et ceux qui ont une «petite pension».

L'audition par la commission des finances (moins d'une heure) n'a pas permis une discussion générale avec les représentant-es des divers partis. Seuls les députés du PLR sont intervenus, avec une certaine vigueur, reprenant le point de vue, non favorable, du Conseil d'Etat.

Ultime démarche: une lettre, toujours de l'APEGE et du SSP, au président du Grand Conseil afin que notre demande soit traitée lors du débat final sur le projet de budget. Un amendement prévoyant un montant de 18 millions en faveur des pensionné-es de la CPEG été mis au vote mais refusé par la majorité, seuls les partis MCG, socialiste et Verts l'ont accepté.

Ainsi va la vie... Nos (= APEGE et SSP) prochaines actions? D'une part, suivre le résultat des comptes de la CPEG de façon à inciter à, au moins, adapter les pensions. D'autre part, si rien n'est possible du côté de la CPEG et dans la mesure où les comptes de l'Etat 2023 devaient boucler sur un important «bénéfice» (probablement oui, mais combien?), nous reviendrons à la charge auprès du Grand Conseil en comptant sur les mêmes partis qu'en décembre 2023 plus des député-es compréhensif-ves d'autres partis pour accepter un amendement permettant, cette fois, une décision positive.

Autre moment important de la vie de l'APEGE: l'assemblée générale extraordinaire (AGE) du 18 novembre 2023 au cours de laquelle, pour la première fois de l'existence de notre association, le Comité a proposé de prendre une position politique sur deux objets très importants pour toutes et tous les retraité-es du pays: la 13^e rente AVS et la LPP21, soit la loi sur la prévoyance professionnelle révisée en 2021.

Cette AGE a vu la participation d'environ 250 personnes, dont certaines, non membres de l'APEGE, sont venues par intérêt mais n'ont pas participé au vote. Le PV de cette AGE figurera sur le site de l'APEGE avant l'AG du 25 mars.

En résumé:

- dans un premier temps, les deux objets ont été présentés par:
 - **LPP21** : Madame *Michèle Mottu*, actuaire, experte en LPP. *A noter* : la présentation est sur le site Internet.

Commentaire: si l'on part du point de vue des futur-es retraité-es: pourquoi voter non (*voir ci-après le*

résultat du vote de l'APEGE)? Le nouveau système = payer plus durant toute sa vie active pour recevoir moins au moment de la retraite, pas d'indexation prévue des et les retraité-es n'auront toujours pas le droit d'être représenté-es dans les instances dirigeantes des caisses;

- **13^e rente AVS:** Madame *Matine Docourt*, du syndicat Unia, responsable nationale des activités politiques et, depuis décembre 2023, conseillère nationale socialiste du canton de Neuchâtel.

- **puis ont eu lieu les 4 votes :**

1. principe de prendre une position politique sur les 2 objets: oui à une très large majorité,

2. LPP21: 11 oui, **138 non**, 30 abstentions. Commentaire: d'une part: cette nouvelle loi ne concernera pas les pensionné-es de la CPEG... mais leur enfants, d'autre part, en dépit de la présentation très claire, le sujet reste difficile à comprendre et, probablement, une partie des membres n'a pas pris part au vote,

3. 13^e rente AVS : 208 oui, 0 non, 0 abstention, soit l'**unanimité** !

4. pour une prise de position publique de l'APEGE: oui à une très large majorité!

A noter : la prise de position sur la 13^e rente AVS figure dans la brochure explicative du Conseil d'Etat que vous avez reçue.

Pour conclure:

A propos de la campagne contre la 13^e rente AVS: quel profil ont une partie des adversaires? Avez-vous remarqué que les «personnalités» du monde politique apparaissent dans les journaux et tracts semblent être -selon les titres qu'elles affichent- dans une situation professionnelle qui permet d'énoncer l'hypothèse que, lorsqu'elles seront bénéficiaires de l'AVS, il est fort probable qu'elles n'auront pas besoin d'une 13^e rente AVS. Leurs 2^{ème} et 3^{ème} piliers suffiront. Et c'est pourquoi elles peinent à comprendre que certaines personnes ont besoin de cette 13^e rente...

L'AVS: le pilier à renforcer pour assurer une prévoyance solide et solidaire! La «Tribune de Genève» a publié le 5 février dernier, sous la plume de l'économiste bien connu Marian Stepczynski, un article sur l'avenir de la prévoyance professionnelle, dans lequel il constate l'affaiblissement constant du 2^{ème} pilier par rapport aux intérêts des retraité-es (*voir LPP21 !*). Et il conclut : «Il y aurait ... une certaine logique, du point de vue de l'équité, à augmenter la part relative de l'assurance sociale (= AVS) par rapport à celle de la prévoyance privée (= LPP) si l'on entend vraiment remplir le mandat constitutionnel assigné à l'AVS, à savoir que «les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée», objectif qui n'est manifestement plus atteint.»

Les retraité-es: quel poids, quelle force dans le monde politique ? Quelle considération de la part des actif-ves? Quelle visibilité? D'une manière générale, à Genève (comme en Suisse), les «aîné-es» -y compris celles et ceux de la fonction publique- sont perçu-es, disons-le, avec une certaine bienveillance mais sans plus, hélas. il-elles sont malheureusement peu visibles et pas considéré-es comme une force politique.

On vient de le constater dans plusieurs pays proches: sans tracteurs, on est moins percutant, moins craint!

Robert Pattaroni, président et membre du Bureau chargé des relations avec la CPEG

>> Quelques informations complémentaires

Renforcement du comité de l'APEGE

Comme indiqué dans la lettre de convocation à l'Assemblée générale, notre comité se trouve en sous-effectif. Nous lançons donc un appel pressant et intéressé à nos membres afin que les personnes désireuses de participer à donner un coup de main en faveur de la défense des droits des pensionné-e-s se fassent connaître et assurent ainsi la pérennité de notre association.

La date limite pour faire connaître sa candidature est fixée au *vendredi 15 mars 2024*. Pour toute question, contactez-nous à secretariat@apege.ch

Fête des 10 ans de l'APEGE

L'APEGE va organiser une fête pour célébrer ses dix ans d'existence. Celle-ci aura lieu le **jeudi 13 juin 2024**. Des informations complémentaires vous parviendront sous peu.

Où nous joindre par voie électronique?

L'APEGE vous propose plusieurs adresses électroniques afin de vous diriger le mieux possible vers la personne compétente pour résoudre votre problème ou répondre à vos questions:

Adresse électronique	Domaine
secretariat@apege.ch	Pour toute question relative à notre association.
admin@apege.ch	Gestion des membres: <i>adhésion, démission, décès. Changement d'adresse postale et/ou électronique, de numéro de téléphone.</i> Questions relatives au <i>paiement de la cotisation, à la carte de membre.</i>
billetterie@apege.ch	Culture & Loisirs: commande et traitement des billets subventionnés.
inscription@apege.ch	Culture & Loisirs: inscription/annulation pour excursions, ateliers et café-conférences.